

régie   
eau & assainissement  
de la ville de saint-pierre



Ville de Saint-Pierre

2017

*Eau &  
Assainissement*  
RAPPORT SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE

# Sommaire

Sommaire	2
1) Présentation générale	4
1.1) Préambule	4
1.1.1) Mode d'exploitation du service	4
1.1.2) La régie eau et assainissement	4
1.1.3) Moyens humains	4
1.1.4) Infrastructures	4
1.2) Caractéristiques techniques du service	5
1.2.1) Présentation du territoire desservi	5
1.2.2) Nature des ressources utilisées	5
1.2.3) Le barrage de la Vigie	6
1.2.4) Le barrage du Goéland	6
1.2.5) Disponibilité de la ressource	6
1.2.6) Pluviométrie	7
1.2.7) Prélèvements annuels	7
1.2.8) Évolution de la production	7
1.2.9) Coulage hivernal	8
1.2.10) Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.2.11) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
1.2.12) Branchements publics en plomb	8
1.2.13) Contrôle des débits mis en distribution	9
1.2.14) Campagne de recherche de fuites	9
1.3) Tarification de l'eau et recettes du service	9
1.3.1) Généralités	9
1.3.2) Tarification forfaitaire des immeubles	9
1.3.3) Tarification proportionnelle	10
1.3.4) Tarification des travaux	10
1.3.5) Répartition des recettes de fonctionnement	10
1.4) Indicateurs de performance	11
1.4.1) Qualité des eaux distribuées	11
1.5) Actions de solidarité et de coopération	13
2) Données et résultats 2017	14
2.1) Population desservie	14
La population desservie en 2017	14
2.2) Prélèvement et production	14
2.2.1) Volumes prélevés dans le milieu naturel	14
2.2.2) Production	15
2.3) Recettes du service	17
2.4) Indicateurs de performance	17
2.4.1) Les indicateurs de qualité des eaux distribuées	17
2.4.2) Synthèse des performances du réseau de distribution	18
2.4.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	18
2.5) Financement des investissements	18
2.5.1) Dépenses investissements	18
2.5.2) Descriptif des travaux	19
2.6) Dette	19

2.7) Amortissements	19
2.8) Contrôle des débits mis en distribution	190
2.9) Campagne de recherche de fuites	201
3) Projets 2018	212
3.1) Mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des réseaux	212
3.2) Études pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	212
3.3) Étude pour le transfert de la gestion des réseaux de la Collectivité Territoriale	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.4) Remplacement des réseaux Eau et Assainissement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# 1) Présentation générale

## 1.1) Préambule

### 1.1.1) Mode d'exploitation du service

La commune de Saint-Pierre assure l'exploitation directe du service public de l'eau. Par délibération N° 58-2006 du conseil municipal en date du 18 décembre 2006 elle a constitué une régie dotée de la seule autonomie financière.

### 1.1.2) La régie eau et assainissement

La régie municipale a pour objet le captage, le traitement, et la distribution de l'eau potable, ainsi que l'assainissement collectif et autonome sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

La régie eau et assainissement est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président.

Le maire en est le représentant légal et l'ordonnateur.

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres issus du Conseil Municipal. Il délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision.

Le budget de la régie à seule autonomie financière est présenté par le maire et voté par le conseil municipal. Il constitue un budget annexe de celui de la commune. Les opérations budgétaires ainsi que la comptabilité et la trésorerie du service sont distinctes de celles de la commune.

### 1.1.3) Moyens humains

La régie eau et assainissement compte trois agents à temps plein : deux agents d'exploitation, et un dessinateur de réseau eau et assainissement. Ils sont en charge du fonctionnement et de l'entretien des installations de captage et de potabilisation de l'eau, ainsi que du récolement des réseaux d'eau et d'assainissement, et de l'entretien du réseau d'adduction d'eau potable (rinçage unidirectionnel, recherche de fuites).

### 1.1.4) Infrastructures

La Ville de Saint-Pierre est propriétaire des infrastructures de potabilisation de l'eau. Elle est également propriétaire du réseau de distribution à l'intérieur du périmètre borné par la rue Commandant Blaison à l'ouest, l'étang Boulot et le Barachois au sud, le port à l'est et la montagne au nord.

La collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est propriétaire des retenues d'eau et des ouvrages annexes, des réseaux de distribution dans les lotissements récents et dans les zones d'habitat diffus le long des routes extérieures.

La régie eau et assainissement exploite l'ensemble de ces installations. Toutes les opérations d'entretien sur les réseaux de distribution d'eau potable sont assurées par le service de la voirie de la ville de Saint-Pierre pour le compte de la régie.

## 1.2) Caractéristiques techniques du service

### 1.2.1) Présentation du territoire desservi

Le territoire communal s'étend sur 26 km<sup>2</sup> et comprend l'île de Saint-Pierre, ainsi qu'un ensemble d'îles, îlots et rochers inhabités (Ile aux Marins, autrefois habitée, Ile aux Pigeons, Grand Colombier, etc.)

La population totale est d'environ 5 600 habitants.

Le réseau public d'eau potable dessert la ville de Saint-Pierre et sa périphérie sud vers l'aéroport. Il se prolonge vers les anses de Savoyard, Cap-aux-Basques et Ravenel et vers le quai en eau profonde.

### 1.2.2) Nature des ressources utilisées

L'eau de la ville de Saint-Pierre provient de deux étangs situés sur les hauteurs de la ville, situés dans une zone naturelle non aménagée. Ces étangs sont fermés par des barrages et forment deux retenues d'une capacité totale de 690 000 m<sup>3</sup>.

L'eau brute prélevée dans les étangs est rendue potable à la station de traitement qui alimente le réseau de distribution.



Les étangs, les barrages et les zones alentour sont la propriété de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Ils sont exploités par la régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre qui assure également la surveillance et l'entretien du barrage du Goéland.

	<b>Étang de la Vigie</b>	<b>Étang du Goéland</b>
Construction	1958	2008
Bassin versant	70 ha	83 ha
Volume stocké	290 000 m <sup>3</sup>	400 000 m <sup>3</sup>
Hauteur du barrage	13 m	8 m
Longueur de crête	95 m	170 m
Côte du trop plein	123 m	104,44 m



*Barrage de la Vigie  
© Collection privée*



*Barrage du Goéland  
© Collection privée*

### 1.2.3) Le barrage de la Vigie

Construit en 1958, le barrage de la Vigie nécessite aujourd'hui d'être conforté. Pour limiter la pression de l'eau et de la glace sur la partie supérieure de l'ouvrage, la retenue n'est plus utilisée à sa pleine capacité. Le maintien de la cote de sécurité pose des problèmes d'exploitation.

### 1.2.4) Le barrage du Goéland

L'ouvrage neuf, mis en service le 18 décembre 2008, assure 50% de la ressource en eau de la ville de Saint-Pierre. Le niveau le plus bas de l'année a été enregistré le 24 octobre (103.99 mètres NGF) soit 45 cm en dessous du niveau du déversoir, niveau le plus bas relevé sensiblement à la même période que l'année précédente. Pour mémoire le niveau le plus bas relevé était de 103,43 mètres NGF en août 2012.

### 1.2.5) Disponibilité de la ressource

La ressource est disponible toute l'année, sauf pendant les premières tempêtes hivernales où le froid conjugué aux vents violents de la partie nord place l'eau en état de

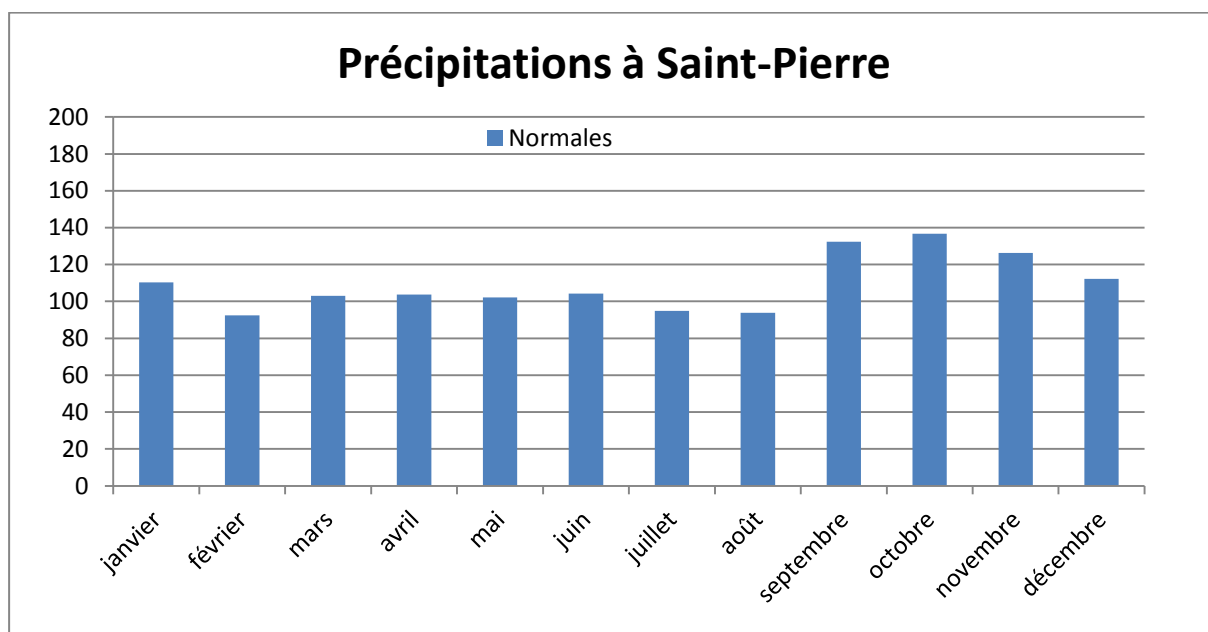
surfusion entraînant presque chaque année une ou deux occurrences de gel des prises d'eau.

### 1.2.6) Pluviométrie

La répartition annuelle des précipitations impose de maximiser la capacité des deux réservoirs de la ville dès la fonte des glaces afin de faire face à la consommation jusqu'au retour des fortes précipitations d'automne.

L'approvisionnement en eau est régulier généralement régulier sur toute.

Le graphique ci-dessous présente les normales enregistrées mensuellement :



Source : Météo France

### 1.2.7) Prélèvements annuels

La gestion des prélèvements se traduit par une maîtrise du volume retenu dans les barrages. Cela procure une plus grande autonomie en cas d'épisodes climatiques déficitaires en pluie et de sécuriser l'alimentation en eau de la ville.

Les agents de la station d'eau continuent d'adapter les prélèvements d'eau et les volumes de vidange en fonction des différents impératifs.

### 1.2.8) Évolution de la production

La production d'eau de la ville de Saint-Pierre est près de deux fois supérieure à la production moyenne d'une commune de 5 700 habitants. La régie poursuit ses efforts de rénovation du réseau, les campagnes de détection de fuites et la sensibilisation de la population quant aux écoulements hivernaux. Ces actions ont permis de réduire fortement la production d'eau ces dernières années.

Depuis 2011, une maintenance préventive s'articule autour de deux campagnes de prélocalisation de fuites sur le réseau d'eau potable organisées au printemps et à l'automne. Si le réseau municipal est maintenant plus étanche, les fuites et écoulements

divers chez les abonnés restent importants. Il est de la responsabilité de chaque abonné de veiller au bon état de ses installations privés et tout particulièrement à leurs mises hors-gel.

### 1.2.9) Coulage hivernal

La pratique du coulage hivernal consiste pour certains abonnés à laisser un robinet couler pour éviter le gel de la conduite. L'estimation ajustée du volume d'eau ainsi gaspillé est de l'ordre de 65 000 m<sup>3</sup>. Les hivers plus rigoureux peuvent causer une hausse considérable des écoulements.

En règle générale, le coulage se justifie lorsque la température extérieure est inférieure à -7°C pendant plusieurs jours.

Rappelons que pour éviter le gel d'une canalisation, un écoulement de 60 litres par heure est généralement suffisant. En pratique, la mesure du débit peut se faire par le biais du remplissage d'un récipient de 2 litres en 2 minutes.

### 1.2.10) Volumes vendus au cours de l'exercice

Ces volumes correspondent aux quantités livrées aux navires en escale dans le port de Saint-Pierre. Ils représentent une quantité négligeable.

#### Nombre d'abonnements

Un peu plus de 3000 locaux sont assujettis à la taxe d'abonnement aux eaux.

### 1.2.11) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le réseau de distribution s'étend sur une longueur de 61,7 km.

Il se décompose comme suit :

	<b>Longueurs en m</b>
Diamètre 50	580
Diamètre 60	3 628
Diamètre 80	2 247
Diamètre 100	37 423
Diamètre 125	2 873
Diamètre 150	7 241
Diamètre 200	4 712
Diamètre 300	3 032
<b>Total</b>	<b>61 736</b>

En moyenne, on compte 52 branchements au kilomètre ce qui permet de qualifier le réseau de Saint-Pierre d'« intermédiaire », entre rural et urbain.

### 1.2.12) Branchements publics en plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé par les services techniques de la ville.



### 1.2.13) Contrôle des débits mis en distribution

Depuis février 2009, les quantités d'eau fournies au réseau de distribution sont analysées sur une base quotidienne. Ces analyses permettent de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur le réseau de distribution et les surconsommations.

Ce contrôle sert de base à la campagne de recherche de fuites et permet d'en évaluer le résultat.

### 1.2.14) Campagne de recherche de fuites

Pour continuer d'améliorer le rendement du réseau de distribution et ainsi limiter les pertes, la régie eau et assainissement poursuit le travail entrepris dans ce domaine.

## 1.3) Tarification de l'eau et recettes du service

### 1.3.1) Généralités

Le prix de l'eau est fixé par le Conseil Municipal de Saint-Pierre par les délibérations N° 042-2012 en date du 12 novembre 2012 et N° 017-2013 en date du 16 avril 2013.

La tarification reste forfaitaire.

Sont imposables tous les immeubles ou locaux distincts d'un même immeuble dont dispose une personne, soit le propriétaire, soit le locataire, les bâtiments administratifs, commerciaux et techniques, ainsi que les locaux servant de logement de fonction, et qui sont reliés au réseau.

Sont également imposables, les locaux ayant la possibilité d'être reliés au réseau d'adduction d'eau pour lesquels les propriétaires n'ont pas souhaité le raccordement mais qui disposent de la connexion au réseau public d'assainissement.

### 1.3.2) Tarification forfaitaire des immeubles

#### Tarif forfaitaire de l'eau en 2016

	Taxe sur l'eau
Résidences principales et tous autres bâtiments	330 €
Résidences secondaires	204 €

Source : Délibération du Conseil Municipal N° 042-2012 en date du 12 novembre 2012

### 1.3.3) Tarification proportionnelle

Les ravitailleurs d'eau aux bateaux, les activités industrielles et tertiaires, dont les installations sont munies d'un compteur d'eau posé par la municipalité, doivent acquitter une redevance de 1,60 € par tonne d'eau livrée.

### 1.3.4) Tarification des travaux

Les travaux de raccordement sont facturés conformément à la délibération N°37-2014 en date du 3 juin 2014.

<b>TERRASSEMENTS</b>	
- Forfait tranchée unique jusqu'à huit mètres de longueur	810,00 €
- Terrassement au mètre (au-delà du forfait de 8 m), jusqu'à 1,20 m de profondeur	135,00 €
<b>TRAVAUX AEP</b>	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	310,00 €
- Pose de tuyaux d'eau (au-delà du forfait de 8 m), diamètre 12 à 25 mm, au mètre	1,50 €
- Forfait débouchage de collier de prise en charge, incluant le terrassement	85,00 €
- Forfait déconnexion incluant le terrassement	135,00 €
<b>TRAVAUX ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES</b>	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	345,00 €
- Pose de tuyaux PVC (au-delà du forfait de 8 m), Ø 160 au mètre	15,00 €
<b>INTERVENTION SUR CONDUITES</b>	
- Détection de conduite (déplacement et première heure)	50,00 €
- Détection de conduite (à partir de la deuxième heure)	30,00 €
- Dégel de conduite (déplacement et première heure)	50,00 €
- Dégel de conduite (à partir de la deuxième heure)	30,00 €

### 1.3.5) Répartition des recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est équilibré par les redevances des usagers, sans subvention du budget général de la commune.

## 1.4) Indicateurs de performance

### 1.4.1) Qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée est testée en plusieurs points du réseau, depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au robinet de l'abonné.

L'eau de Saint-Pierre est très douce, et donc agressive car faiblement minéralisée. Sa neutralisation est possible, mais avec un traitement coûteux.

Les agents de la station de traitement de l'eau potable réalisent des analyses d'autocontrôle quotidiennes qui portent sur les qualités physico-chimiques.

D'autre part, un programme d'analyses officielles (paramètres biologiques et physico-chimiques) est réalisé par l'administration territoriale de la santé (ATS). Les résultats complets sont disponibles en mairie.

### 1.4.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution. Il est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

L'informatisation complète et la mise à jour des plans assure désormais à la régie une bonne connaissance patrimoniale de ses réseaux, adaptée aux contraintes d'exploitation.

### 1.4.3) Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est évalué sur la base des écoulements nocturnes rapportés aux volumes mis en distribution à la station de traitement de l'eau potable.

La surveillance du réseau puis les campagnes de recherche de fuites initiées en 2009 ont permis de mieux évaluer le rendement du réseau et d'identifier les pertes. Pour le calcul du rendement, il est été tenu compte des débits causés par les fuites décelées auxquels s'ajoutent forfaitairement 50% des autres écoulements permanents non identifiés mesurés la nuit.

### 1.4.4) Indice linéaire des pertes (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) représente mieux l'état du réseau que le rendement, car il permet de comparer les fuites d'un réseau de distribution à linéaire équivalent, ce qui n'est pas le cas du rendement.

À titre de comparaison, l'indice linéaire de pertes en métropole se situe en moyenne autour de 5 m<sup>3</sup>/j/km. Il atteint 12 m<sup>3</sup>/j/km dans un secteur urbanisé voire même 19 m<sup>3</sup>/j/km dans les DOM.

### 1.4.5) Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes est important du fait de la tarification forfaitaire de l'eau.

#### 1.4.6) Indice d'avancement de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la ressource en eau donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource en eau. Il exprime le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel selon la réglementation en vigueur. À Saint-Pierre, compte-tenu de la quantité et la qualité physico-chimique de l'eau stockée dans les retenues, aucune mesure de protection supplémentaire n'apparaît nécessaire, sinon la sécurisation des infrastructures (barrage de la Vigie) et le contrôle des effluents des maisons de l'Anse à Pierre dans le bassin versant de la Vigie.

#### 1.4.7) Réclamations écrites reçues

Les réclamations écrites sont enregistrées en Mairie.

## 1.5) Actions de solidarité et de coopération

La commission municipale de l'impôt foncier examine les demandes de dégrèvement de l'impôt foncier, y compris les taxes municipales sur l'eau.

Les dégrèvements sont exceptionnels.

À ces abandons de créances, il faut ajouter les exonérations prévues par le code local des impôts, et notamment le fait que les personnes âgées, invalides ou infirmes qui disposent d'un revenu net imposable, pour une part, inférieur ou égal au plafond de la troisième tranche du barème relatif à l'année antérieure sont exonérées des taxes sur l'eau, et ce sans aucune demande de leur part.

## 2) Données et résultats 2017

### 2.1) Population desservie

La population desservie en 2017 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

#### La population desservie

Population municipale	5415
Population totale	5631
Population totale majorée	5726

Source : INSEE  
Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018

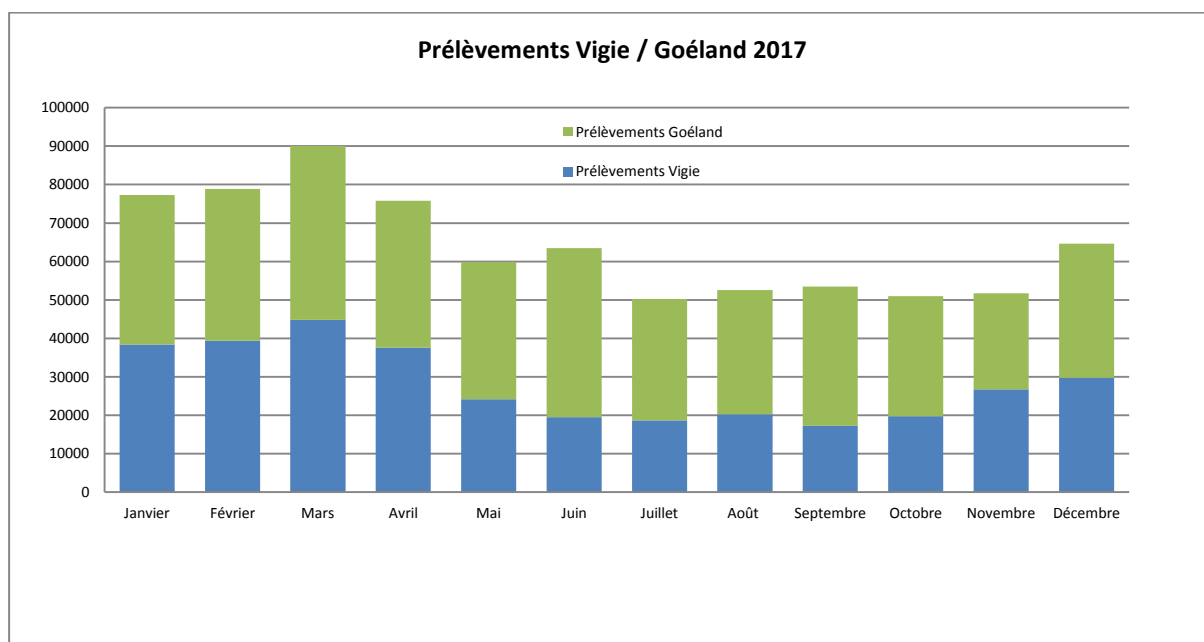
### 2.2) Prélèvement et production

#### 2.2.1) Volumes prélevés dans le milieu naturel

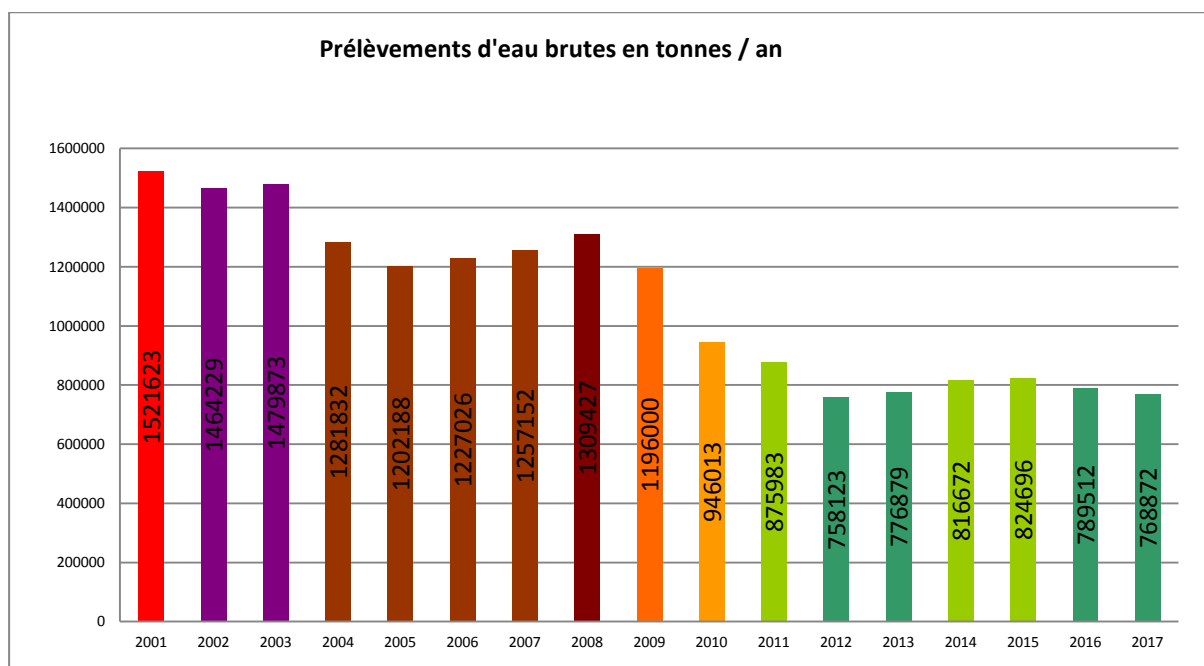
Les volumes prélevés dans le milieu naturel de ces dernières années sont indiqués dans le tableau et les graphes ci-dessous :

Volumes prélevés	2014	2015	2016	2017
Étang du Goéland	411 619 m <sup>3</sup>	421 738 m <sup>3</sup>	413 433 m <sup>3</sup>	432 816 m <sup>3</sup>
Étang de la Vigie	405 053 m <sup>3</sup>	402 958 m <sup>3</sup>	376 079 m <sup>3</sup>	336 056 m <sup>3</sup>
Total	816 672 m <sup>3</sup>	824 696 m <sup>3</sup>	789 512 m <sup>3</sup>	768 872 m <sup>3</sup>

## Prélèvements mensuels en m<sup>3</sup> – Année 2017



## Prélèvements annuels (en m<sup>3</sup>) – Période 2001-2017



### 2.2.2) Production

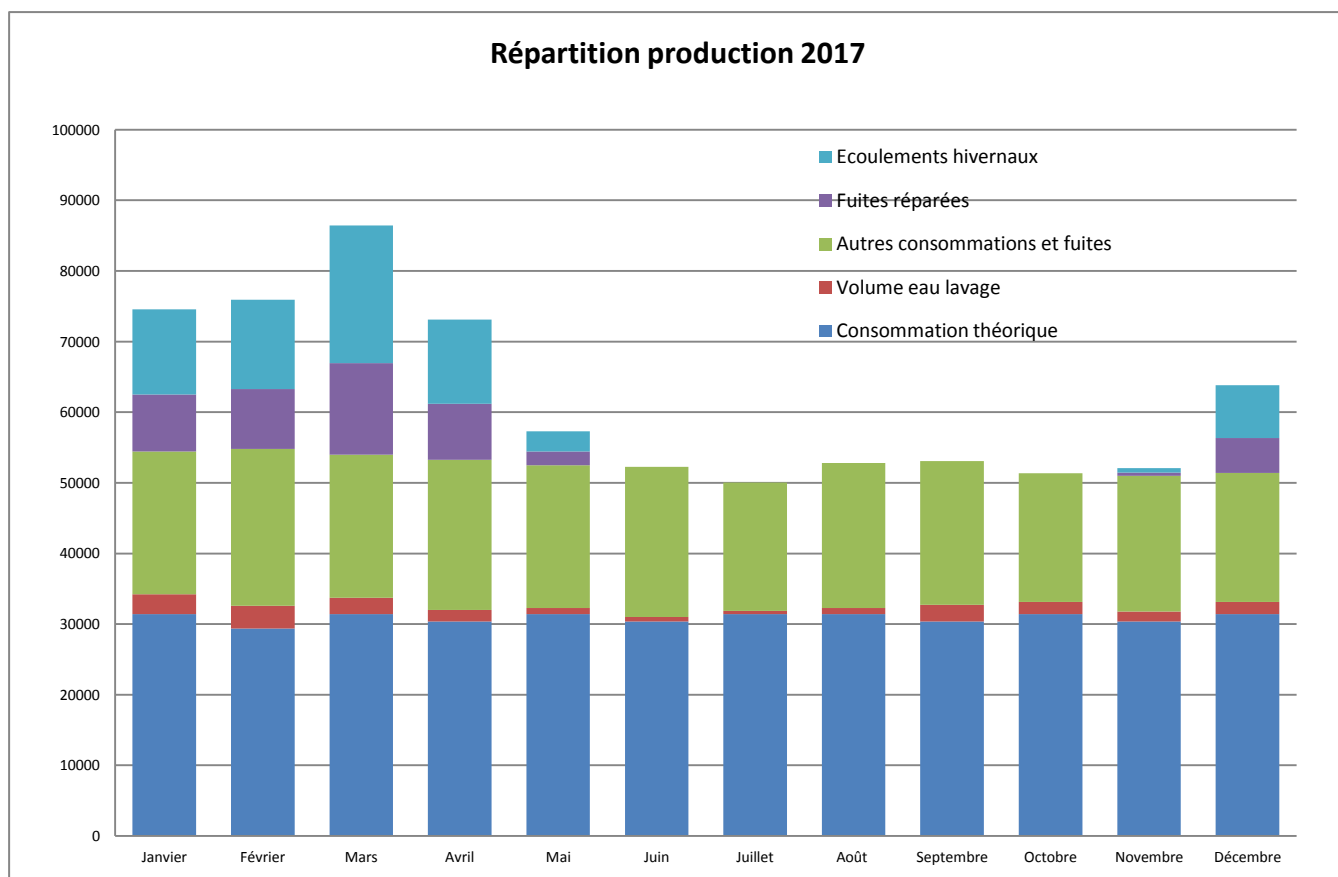
La station d'eau potable a délivré 722 624 m<sup>3</sup> au réseau de distribution. Les boues éliminées et les eaux de service représentent 46 248 m<sup>3</sup>, ce qui porte le rendement de la station de traitement d'eau potable à 93,98%.

### Production annuelle sur 5 exercices remarquables (base 2009)

	2009	2012	2013	2016	2017
<b>Production</b>	1 083 576 m <sup>3</sup>	708 982 m <sup>3</sup>	712 583 m <sup>3</sup>	765 908 m <sup>3</sup>	742 718 m <sup>3</sup>

### Évolution de la production

Globalement, la production d'eau potable a diminué de 3,02% en 2017.





## 2.3) Recettes du service

Le budget de fonctionnement est équilibré par les redevances des usagers, sans subvention du budget général de la commune.

### Recettes d'exploitation de la régie Eau et Assainissement 2017

Taxes sur l'eau (forfait)	909 312,00	97,3 %
Ventes d'eau (tarification proportionnelle)	0,00	0,0 %
Autres prestations auprès des abonnés (travaux)	25 495,00	2.7 %
Autres produits	0,00	0,0 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>934 807,00</b>	

## 2.4) Indicateurs de performance

### 2.4.1) Les indicateurs de qualité des eaux distribuées

Indicateur	Objectif	Taux	Type
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (ATS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la <b>microbiologie</b> .	100 %	100%	Réglementaire – P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (ATS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b> .	100 %	100%	Réglementaire – P102.1

## 2.4.2) Synthèse des performances du réseau de distribution

### Les indicateurs de performance du réseau de distribution

Indicateur	2017	Type
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	Réglementaire P103.2
Rendement du réseau de distribution	77,2 %	Réglementaire P104.3
Indice linéaire des volumes non comptés $m^3/km/jour$	32,09	Réglementaire P105.3
<b>Indice linéaire de pertes en réseau <math>m^3/km/jour</math></b>	<b>7,32</b>	<b>Réglementaire P106.3</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.00 %	Réglementaire P107.2
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0%	Réglementaire P108.3
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	Facultatif P153.2
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.	0	Facultatif P155.1

## 2.4.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable donne une indication sur la longueur de conduites remplacées en moyenne sur les cinq dernières années.

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire AEP remplacé	725 m	1 730 m	491 m	0 m	475 m

3 421 m de conduites ont été remplacés au cours des cinq derniers exercices, ce qui porte le taux de renouvellement moyen à 1.00 %.

## 2.5) Financement des investissements

### 2.5.1) Dépenses investissements

Le tableau récapitule les dépenses et recettes réalisées par opération en 2017 :

N° Opération	Identification	Début opération	Dépenses	Recettes
1501	Réservoir	2015	134 423.25 €	
1701	Leclerc/Cartier	2017	554 274.46 €	

## 2.5.2) Descriptif des travaux

### 2.5.2.1) Réservoir

La consultation des entreprises est en voie d'être achevée concernant la phase 1 des travaux (terrassements). Un marché devrait être signé courant 2018.

Les phases 2 et 3 (gros œuvre, second œuvre, hydraulique, électromécanique VRD et modification de la station actuelle) font encore l'objet de concertation au niveau du plan de financement. Ces 2 phases devraient en toute logique faire l'objet :

- d'un soutien dans le cadre du nouveau contrat de Développement- Etat/CT
- d'un recours à l'emprunt de la régie

## 2.6) Dette

Le tableau ci-dessous fait état de la dette au 31 décembre de l'année.

### État de la dette

Encours de la dette au 31 décembre	10 800,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	11 117,75 €
➤ <i>Capital</i>	11 117,75 €
➤ <i>Intérêts</i>	0,00 €

## 2.7) Amortissements

Le montant des amortissements pour l'année 2017 se résume ainsi :

Le montant des amortissements en dépenses d'exploitation et recettes d'investissement s'élève à :

634 080,99 €

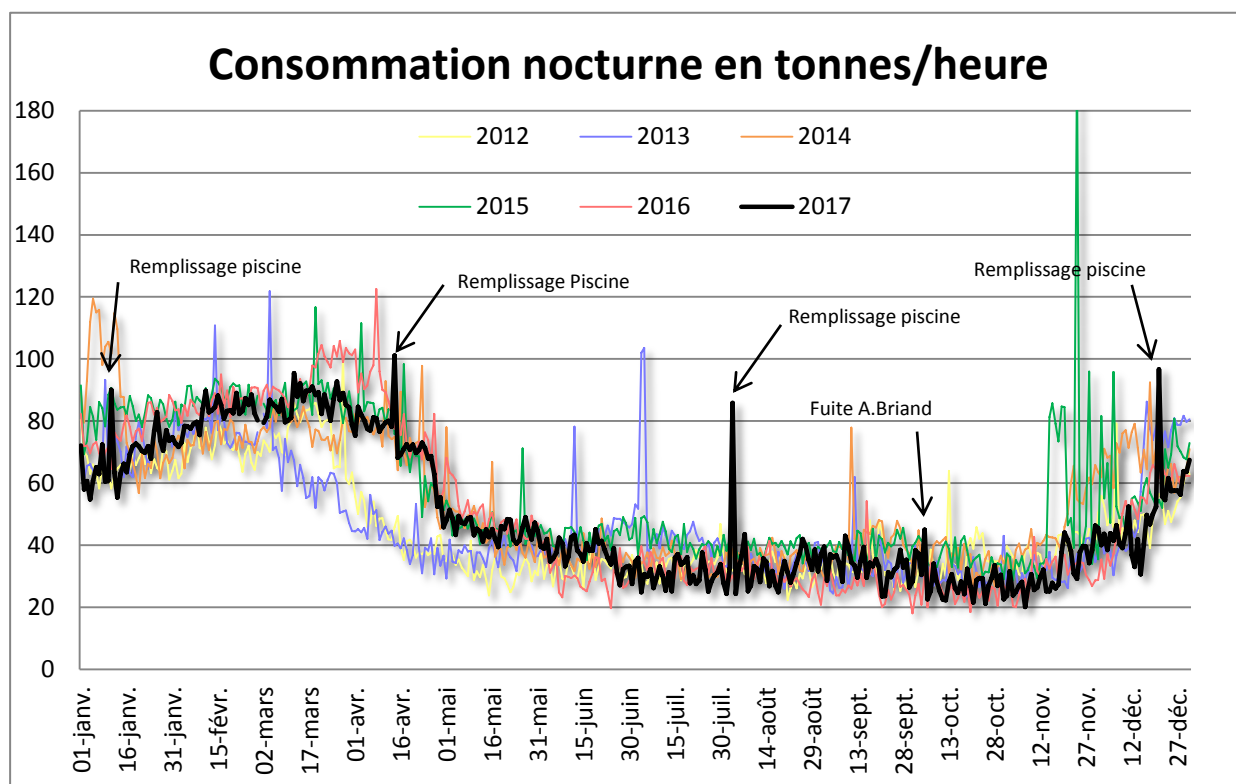
Le montant des amortissements en dépenses d'investissement et recettes d'exploitation (reprise des subventions) s'élève à :

382 096 €

## 2.8) Contrôle des débits mis en distribution

Depuis février 2009, les quantités d'eau fournies au réseau de distribution sont analysées sur une base quotidienne. Ces analyses permettent de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur le réseau de distribution et les surconsommations.

Ce contrôle sert de base à la campagne de recherche de fuites et permet d'en évaluer le résultat.



## 2.9) Campagne de recherche de fuites

La Régie Eau et Assainissement et le service municipal de la voirie ont détecté et réparé 17 fuites sur le réseau d'adduction en eau potable permettant ainsi d'éviter une perte estimée aux environs de 68 m<sup>3</sup> chaque heure.

Date	Lieu	Matériau	Estimation des fuites
12/02/2017	Quarantaine	2,5 Pouces Acier	10 m <sup>3</sup> /h
10/03/2017	Rue Surcouf	Fonte 100mm	1 ou 2 m <sup>3</sup> /h
11/03/2017	Caserne Renaissance	Fonte 100mm	8 m <sup>3</sup> /h
14/03/2017	Quai Léonce Dupont	Fonte 100mm	2 m <sup>3</sup> /h
11/04/2017	BI Incinérateur	Fonte 100mm	1 ou 2 m <sup>3</sup> /h
12/04/2017	Quartier nouvel Hôpital	PEHD 20mm	1 ou 2 m <sup>3</sup> /h
25/04/2017	Rue Jacques Cartier	Fonte 100mm	6 m <sup>3</sup> /h
26/04/2017	20 rue Docteur Dunan	Fonte 100mm	1 ou 2 m <sup>3</sup> /h
08/06/2017	Quartier nouvel Hôpital	PEHD 20mm	1 ou 2 m <sup>3</sup> /h
14/09/2017	Trésor Public	Fonte 100mm	5 m <sup>3</sup> /h
29/09/2017	Rue Paul Lebailly	Fonte 100mm	10 m <sup>3</sup> /h
04/10/2017	A.Briand /Calvaire	Cuivre ¾ pouce	1 m <sup>3</sup> /h
12/11/2017	Rue du Calvaire	Fonte 100mm	6 m <sup>3</sup> /h
17/11/2017	Rue A.Briand	Cuivre ¾ pouce	1 m <sup>3</sup> /h
20/11/2017	Rue Abbé Pierre Gervain	Cuivre ¾ pouce	3 m <sup>3</sup> /h
11/12/2017	Feu Rouge	Fonte 100mm	5 m <sup>3</sup> /h
28/12/2017	Rue Gouverneur d'Angeac	Cuivre ¾ pouce	1 m <sup>3</sup> /h
<b>Total</b>			<b>Environ 68 m<sup>3</sup>/h</b>

### 3) Projets 2018

#### 3.1) Suivi du plan pluriannuel de rénovation des réseaux

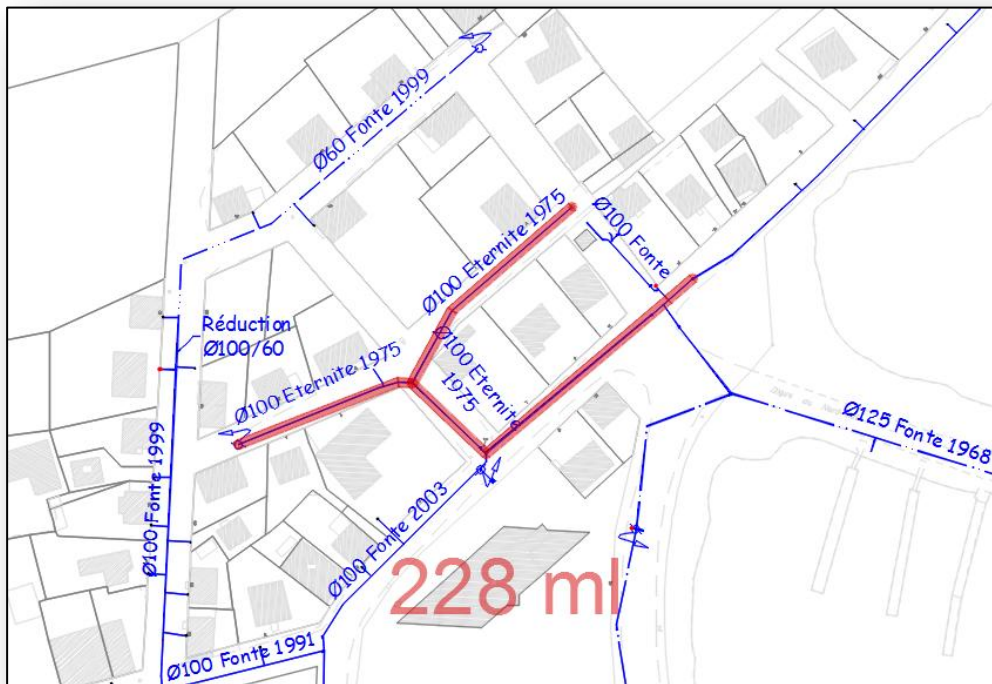
La connaissance plus fine du patrimoine de la régie permet désormais de planifier les remplacements de conduites en fonction de l'âge et des incidents rapportés sur chaque tronçon.

Un nouveau programme de remplacement suivant des critères dynamiques de gestion des priorités sera validé début 2018. Ce programme visera également à maintenir un taux de renouvellement des réseaux supérieur.

Ce programme pourra évoluer afin de se coordonner avec les travaux prévus par d'autres intervenants (réseau de chaleur, FACE ...).

Cette année, la régie a choisi de remplacer les réseaux EP, EU et AEP sur la rue Hoche, afin de supprimer une des dernières conduites en Amiante-Ciment du réseau AEP de la ville mais aussi pour raccorder le réseau assainissement provenant de la route du cap à la ceinture de refoulement qui actuellement se déverse encore dans l'anse à Rodrigue. (Voir le plan ci-dessous).

Le FEI a été sollicité pour cette intervention estimée à 350 000 €.



### 3.2) Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable

La phase de consultation des entreprises concernant les terrassements est en voie d'aboutir au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Le projet s'étendra sur deux ans : le terrassement s'effectuera au cours de l'année 2018 pour une mise en service projetée courant 2020.

Le FEI aidera à financer la phase terrassement.

Un plan de financement basé sur le recours à l'emprunt et sur une fiche action au projet contrat de développement Etat / Collectivité Territoriale devra être validé.



Ville de Saint-Pierre

Régie Eau et Assainissement  
24 rue de Paris – B.P. 4213  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

